

Genève, le 29 juin 2010

LETTRE OUVERTE

Aux parents et responsables légaux
des élèves primaires genevois

Dispositif de mesures d'accompagnement

Madame, Monsieur, chers parents,

Depuis l'année scolaire 2007-08, dans chaque établissement primaire, les élèves de fin de 2P à fin de 5P n'ayant pas atteint les objectifs d'apprentissage en français et/ou en mathématiques peuvent être promu-e-s au degré suivant par tolérance ou par dérogation (voir livret scolaire, p.3).

Cette promotion implique, dès la rentrée scolaire, la mise en place de mesures d'accompagnement ; l'objectif est de soutenir de façon ciblée et intensive chaque élève concerné-e afin qu'il-elle puisse combler ses lacunes et poursuivre normalement sa scolarité.

La mise en œuvre d'un tel dispositif exige de l'ensemble de l'équipe enseignante un fonctionnement particulier, directement dépendant de ressources en termes de moyens (effectifs de classes réduits, postes de maîtres-ses d'appui, notamment). Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) avait promis des moyens spécifiques supplémentaires lorsque le règlement de l'enseignement primaire a été modifié en avril 2007.

Extrait de l'exposé des motifs du DIP (4 avril 2007), règlement de l'enseignement primaire (C 1 10.21) :

« Promotion, passage par tolérance ou passage par dérogation d'une année scolaire à l'autre et mesures d'accompagnement »

Il est démontré que le redoublement ne constitue pas une mesure efficace de lutte contre l'échec scolaire; il est donc important de n'y recourir qu'à titre exceptionnel. Un élève qui n'a pas atteint le niveau de connaissances et de compétences requis doit pouvoir bénéficier de mesures adaptées, lui permettant de combler ses lacunes tout en poursuivant sa scolarité.

Le Département de l'instruction publique compte renforcer et améliorer le dispositif de mesures de différenciation pédagogique et d'accompagnement des élèves en difficultés, et lui octroyer des moyens supplémentaires.

Cela nécessitera toutefois une redéfinition de ces mesures et l'élaboration d'un concept clair, adapté aux différents types de besoins des élèves. »

Or, depuis l'entrée en vigueur du règlement à la rentrée 2007, rien n'a fondamentalement changé. Contre toute logique, l'enseignement primaire, faute de moyens probablement, continue à faire redoubler les élèves comme par le passé, si ce n'est davantage.

Tableau des redoublements (en %) par degrés des quatre dernières années (source : SRED)

	Année	1 ^E	2 ^E	1P	2P	3P	4P	5P	6P
Nv livret 2005 ¹	2005-06	0.1	0.4	1.7	2.9	0.8	2.1	0.7	1.3
Votation notes	2006-07	0.2	0.4	2.7	3.6	1.2	2.2	1.3	2.0
Nv livret 2007 ²	2007-08	0.2	0.6	2.9	3.8	1.6	1.8	1.9	2.1
Données au 17 nov.	2008-09	0.1	0.6	2.3	3.4	1.6	1.6	1.8	1.4

./.

¹ Le livret de la rentrée 2005, fruit d'une large consultation, avait instauré les cycles de 2 ans, les notes entières de 1 à 6 et une évaluation trimestrielle.

² Le livret 2007 a introduit les moyennes trimestrielles à la demi-bonne et celles annuelles au dixième, ainsi que les passages par dérogation ou tolérance.

Face au manque de ressources à disposition, l'association professionnelle et syndicale, la SPG, a relayé tout au long de cette année auprès de la direction générale de l'enseignement primaire (DGEP) et du chef du DIP, M. Charles Beer, les fortes inquiétudes et le mécontentement du corps enseignant³.

Cette insatisfaction est par ailleurs largement partagée par les directions d'établissement, comme en témoignent les réponses à l'enquête menée par l'Observatoire du fonctionnement de l'enseignement primaire en janvier 2010 :

Extrait des résultats aux questions 33 et 40 de l'enquête de l'Observatoire :

- **Dans quelle mesure êtes-vous satisfait-e, ou non, par rapport aux directives de la DGEP sur les points suivants :**

Réponses ENSEIGNANT-E-S Q 40	Insatisfait	Plutôt insatisfait	Plutôt satisfait	Satisfait	Ne s'applique pas
Le fonctionnement des études surveillées	17,29 %	25,07 %	35,93 %	13,93 %	7,68 %
L'organisation des mesures d'accompagnement	31,03 %	33,72 %	21,81 %	6,34 %	7,01 %
La cohérence d'ensemble des mesures de soutien	25,74 %	36,22 %	24,21 %	7,88 %	5,87 %

Réponses DIRECTRICES-DIRECTEURS Q 33	Insatisfait	Plutôt insatisfait	Plutôt satisfait	Satisfait	Ne s'applique pas
Le fonctionnement des études surveillées	18,06 %	41,67 %	29,17 %	9,72 %	1,39 %
L'organisation des mesures d'accompagnement	23,61 %	54,17 %	19,44 %	1,39 %	1,39 %
La cohérence d'ensemble des mesures de soutien	20,83 %	44,44 %	29,17 %	1,39 %	4,17 %

Malheureusement, malgré ces faits et les nombreuses alertes et revendications, aucun ajustement déterminant n'a été apporté en vue de réunir les conditions indispensables pour offrir de réels soutiens pédagogiques spécifiques aux élèves.

Certes, les directives peuvent encore être modifiées durant l'été et les études surveillées intensifiées à la rentrée. Toutefois, sans véritables moyens en termes de postes, il est difficile d'imaginer un changement bénéfique pour les élèves en difficulté.

Le corps enseignant consacre toute son énergie à l'accomplissement de sa mission, avec toute l'exigence et l'efficacité requises. Mais les professionnel-le-s de l'éducation savent aussi qu'il serait possible de faire encore mieux si les moyens promis leur étaient accordés.

Ainsi, d'un point de vue avant tout déontologique, un grand nombre d'équipes enseignantes se trouvent empruntées car elles manquent d'éléments pour garantir qu'à la rentrée 2010, la mise en place de ce dispositif d'appui sera pleinement effective.

La SPG, par souci de vous informer au mieux, relaie la profonde préoccupation du corps enseignant et se voit obligée de vous annoncer en cette fin d'année scolaire que, si aucune ressource supplémentaire n'est fournie à la rentrée 2010, plusieurs établissements, dont celui de votre enfant peut-être, devront selon toute vraisemblance renoncer à dispenser certaines prestations de soutien dues aux élèves.

Concrètement, la SPG attend que le DIP défende et obtienne de la part du parlement des moyens extra-budgétaires dès la rentrée du 30 août 2010. Ces postes doivent servir à renforcer l'encadrement, à faire baisser la moyenne d'élèves par classe à 18 par exemple (au lieu de 20 actuellement) afin de lutter contre l'échec scolaire et, *in fine*, améliorer la qualité de l'enseignement pour toutes et tous.

Le comité vous remercie de votre attention et de votre compréhension, espère votre soutien et vous présente, Madame, Monsieur, chers parents, ses salutations les meilleures.

Le comité de la SPG

³ Voir par exemple la résolution de l'AD de la SPG du 3 nov. 2009 « Mesures d'accompagnement », disponible à l'adresse : <http://www.spg-syndicat.ch/index.php/assemblee-des-deleque-e-s/99-ad-du-3-novembre-2009>